



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 février 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 27 février 2012

SEANCE DU 20 FEVRIER 2012

Délibération n° D20110690

ACQUISITION DU COMPLEXE SPORTIF DE L'ASPTT SIS A SAINT-
LIGUAIRE (LB N° 1)

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 24 février 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - M. Jean-Louis SIMON

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Virginie LEONARD
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Conseillers :

- Mme Elsie COLAS

URBANISME ET FONCIER

ACQUISITION DU COMPLEXE SPORTIF DE L'ASPTT SIS A SAINT-LIGUAIRE (LB N° 1)

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Le quartier de Saint-Liguairé comporte un complexe sportif situé 50 rue de la Levée de Sevreau, appartenant à l'ASPTT. Depuis plusieurs années, cette association rencontre des difficultés pour gérer cet équipement du fait de la diminution progressive des subventions versées par France Télécom et la Poste.

L'ASPTT s'est tournée naturellement vers la Ville souhaitant que cette dernière prenne le relais en assurant la gestion de l'entretien et de l'occupation du complexe, au même titre que l'ensemble des bâtiments municipaux actuels.

L'ASPTT deviendrait par la suite une utilisatrice des équipements au même titre que les autres associations.

L'objectif de la Ville de Niort sera d'optimiser l'utilisation des équipements sportifs dont elle sera propriétaire, entre autres par l'introduction d'autres clubs ayant un manque de créneaux horaires aujourd'hui.

Le complexe, cadastré section LB n° 1, d'une superficie de 4 ha 4 a 35 ca, est composé de :

- Bâtiment 1 (1988) - au rez-de-chaussée : couloir, bureau borgne, sanitaires, vestiaires, douches, grande salle de gymnastique - à l'étage : escalier en colimaçon menant à un grand bureau.
- Bâtiment 2 (1971) : entrée, vestiaires, w.c, douches, salle de fitness – training.
- Bâtiment 3 : à la suite du 4 : grande salle avec cheminée.
- Bâtiment 4 : foyer, entrée, salle avec bar.
- Bâtiment 5 : (1971) : gymnase avec petit bureau, charpente bois.
- Bâtiment 6 (1987) : petit bureau, vestiaires, deux locaux de rangement, couloir, deux w.c..., buanderie.
- Bâtiment 7 (1971) : bureau, vestiaire arbitre avec douche et lavabo, local entretien, couloir, quatre vestiaires joueurs et deux salles de douches communes, deux blocs sanitaires, local rangement.
- Entre les bâtiments 7 et 8 : petit hangar ouvert de 60 m².
- Bâtiment 8 (1999) : entrée, sanitaires avec douches et w.c., salle détente-vestiaire avec lavabo, grande salle de danse, gymnastique et fitness.
- Atelier (à l'arrière du bâtiment 7) : deux pièces, ballon d'eau chaude au gaz.
- Terrain de pétanque d'environ 1 400 m² à côté du bâtiment 8, terrain pour entraînement de football de 5 640 m² en contrebas.
- Quatre courts de tennis sur 2 664 m².
- Petit bâtiment près des courts de tennis comprenant : - salle avec douche et lavabo, vestiaires avec deux douches, pièce rangement avec ballon d'eau chaude et w.c.
- Grand terrain de football avec piste d'athlétisme de 14 500 m².
- Maison du gardien édifiée en 1978, de plain-pied, comprenant : - entrée sur couloir, séjour, cuisine, trois chambres dont deux avec placards, salle de bain, w.c. et garage avec mezzanine sur partie.

Le transfert s'effectuerait selon les conditions suivantes :

- 1) cession par l'ASPTT à la Ville à l'euro symbolique, frais d'acte à la charge de cette dernière,
- 2) rénovation progressive par la Ville des installations pour remise aux normes, dans le cadre de la programmation pluri-annuelle d'investissement,
- 3) En ce qui concerne le personnel actuellement employé à l'entretien du site par l'ASPTT (1 personne à 20 h/semaine), il sera intégré dans les effectifs de la Ville de Niort à compter du 1^{er} mars 2012,

- 4) Quant à l'actuel logement, celui-ci devra être libre de toute occupation fin juin 2012 ; L'A.S.P.T.T. se chargeant du congé à donner au locataire,
- 5) cession par l'A.S.P.T.T. à la Ville de Niort, de l'ensemble du matériel de la liste figurant en annexe et directement réglé entre la Ville de Niort et l'A.S.P.T.T.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition du complexe sportif (LB n° 1) des Gardoux à l'euro symbolique ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville.

(Monsieur Michel GENDREAU, Président de l'ASPTT, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL